

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'aménagement d'un parc de stationnement de proximité, d'une parcelle de terrain de 55 mètres carrés à détacher de la propriété de l'OPAC du Rhône, située en bordure ouest du chemin de la Charrière à Saint Romain au Mont d'Or et cadastrée sous le numéro 269 de la section AC.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, les travaux de reconstruction de la clôture au nouvel alignement, rendus nécessaires par le recoupement de la propriété concernée et estimés à 260 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense de 260 000 F TTC résultant des travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 0034 et celle de 3000 F correspondant aux frais d'acte notarié liés à cette opération - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,